

Comité d'animation du Conseil de quartier Europe

29 juin 2021



Ordre du jour

Démarche
Embellir votre
quartier

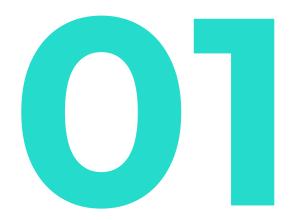
7 Travaux

04 Trilib'

05 Budget

Nouveau
règlement des
terrasses et
étalages





Embellir votre quartier



Rappel de la démarche

Le quartier Monceau - Saint-Augustin - Europe est le **premier** à bénéficier de la démarche « Embellir votre quartier »



Végétalisation, piétonnisation, accessibilité, création d'itinéraires et pistes cyclables, **apaisement** des circulations sont les principaux axes de travail;



« Embellir votre quartier » doit aussi permettre une **meilleure** coordination des travaux entre tous les intervenants, afin de réaliser le maximum d'interventions dans un temps maîtrisé.

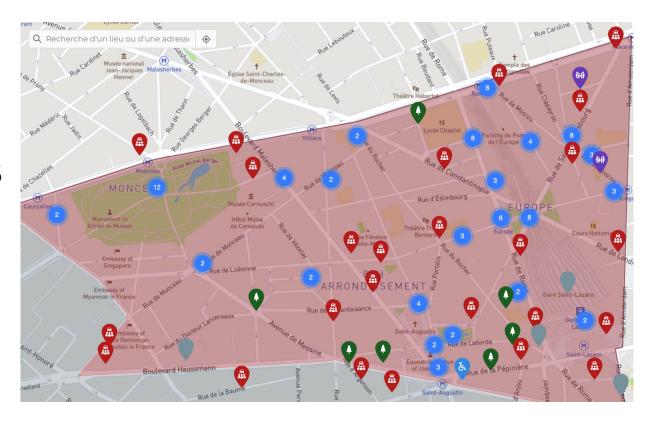




Bilan de la concertation

- Le diagnostic a été présenté aux habitants le 15 mars 2021
- La concertation s'est déroulée du 16 mars au 4 juin 2021

402 participants 153 contributions, dont 10 issues du budget participatif 2021 1.223 votants





Prochaines étapes



Réunion publique de restitution

Le 1er juillet 2021 à 18h30, en visioconférence.

<u>Lien</u> disponible sur le site de la mairie du 8^e et sur les réseaux sociaux.



Les Conseils de quartiers et les habitants seront associés pour finaliser les projets, notamment les plus importants.

Objectif: réaliser les travaux en 2022





Travaux



Les travaux programmés cet été

L'essentiel des travaux prévus ont été gelés, dans l'attente des conclusions de la démarche « Embellir votre Quartier ».

L'éclairage public de la place de l'Europe va bénéficier d'une rénovation d'août à septembre.

Des travaux concessionnaires sont en cours d'achèvement :

- ENEDIS, rue Clapeyron jusqu'au 13 juillet
- GRDF rue de Constantinople jusqu'au 5 juillet



Nouveau règlement des terrasses



Nouveau règlement des terrasses Principes

Les « terrasses éphémères » laissent place à des « terrasses estivales », chaque année du 1er avril au 31 octobre.

Régime d'autorisation et non plus de déclaration.

Heure limite d'exploitation : 22h.





Nouveau règlement des terrasses

Les engagements

Préserver les **cheminements piétons** : 1,60m de largeur minimum.

Respecter les **accès pompiers** devant les portes cochères

Respecter le **cahier des charges techniques** : pas de palette en bois, pas de toit, soubassements latéraux limités à 1,30m.

Interdiction d'installation sur le stationnement réservé :

- place de livraison;
- place personnes handicapées;
- Taxis;
- motos, scooters, station de vélos, trottinettes;
- covoiturage, transports de fonds.

En cas de non-respect : **amendes pouvant aller jusqu'à 500 €**



Trilib'



Rappel de la démarche

Objectif : accroitre la part des déchets triés pour les **40 % d'immeubles qui sont équipés de bacs jaunes**.

- La Ville de Paris a pour projet d'implanter 32 Trilib' dans le 8^e
- 2. Identification des emplacements potentiels par les services (DPE, DVD).
- 3. Validation / rejet par les ABF.
- 4. Chaque Conseil de Quartier a retenu deux emplacements pour une phase expérimentale

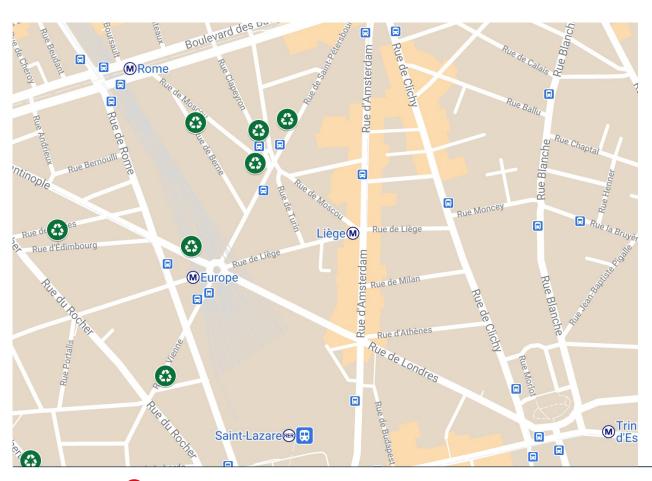
Les bacs sont équipés de sondes de remplissage pour **éviter toute saturation** et adapter la fréquence de passage des camions dès qu'ils atteignent 80% de leur capacité

Le mobilier est **lavé une fois par semaine** et il est recouvert d'une peinture antigraffiti.

Tout dépôt sauvage doit être enlevé **sous 24h**.



Point d'étape sur le déploiement



2 trilib' déployés :

- 2 rue de Constantinople
- 24 rue de Berne

Le trilib' rue de Berne est en cours de déplacement.



Budget du Conseil de quartier



Budget du Conseil de Quartier

Les propositions émises :

- Plaques de rue avec les drapeaux des pays
- Bacs fleuris au pied des grilles place de l'Europe et devant l'immeuble du tri postal
- Boites à livres
- Locomotive sur le parvis Saint-Lazare
- Fresque reproduisant une œuvre de Caillebotte
- Organisation d'un vide-grenier
- Organisation d'un pique-nique place de Dublin

Chaque Conseil de quartier dispose de 2 budgets :

- 8.264 € en investissement
- 3.302 € en fonctionnement





Budget du Conseil de Quartier

Réalisation

- Définir un leader sur le projet
- Définir un projet détaillé : emplacement exact, autorisations, etc
- Mise en œuvre par le Conseil de Quartier sauf si cela relève du domaine de la mairie







Prochains rendez-vous:

- Comité d'animation à la rentrée
- Assemblée plénière vers octobre

12 juillet : présentation des projets du budget participatif soumis au vote

du 9 au 26 septembre : vote

Merci